

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1099^e séance, tenue le mardi 20 mars 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Hélène Boisjoly, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Tony Leroux, Mme Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; les étudiants : Mme Jessica Bérard, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge; le substitut au chargé de cours, M. David Lewis; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers

INVITÉS : pour la délibération CE-1099-5.1, de la Faculté des sciences de musique : Mme Caroline Traube, vice-doyenne aux études en composition et création sonore et aux partenariats stratégiques; pour les délibérations CE-1099-5.2 à 5.4, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Francine Ducharme, Mme Renée Delaquis, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction des Bibliothèques : M. Richard Dumont; des officiers de la Faculté des arts et sciences : Mme Sophie Parent, Mme Marie-Marthe Cousineau, Mme Louise-Hélène Richard; un étudiant : M. Denis Sylvain ; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot (absent à cette séance)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1099-1 ORDRE DU JOUR

Le point 6.1 sera présenté immédiatement après le point 4. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1098^e séance tenue le 20 février 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1. Évaluation de l'enseignement
 - 4.2. Plan de cours par objectifs
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de musique
 - Modification au programme de Maîtrise en musique, option Composition pour écran—cheminement international (2-610-1-3)
 - 5.2. École de santé publique
 - Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 1 : 2-495-1-0 || 2-770-1-5 || 2-771-1-1)
 - 5.3. École de santé publique
 - Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 2 : 2-481-1-3 || 2-481-1-4 || 2-488-1-0 || 2-770-1-1 || 2-770-1-3 || 2-770-1-7)
 - 5.4. École de santé publique
 - Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 3 : 2-410-1-2 || 2-481-1-5 || 2-481-6-4 || 2-486-1-2 || 2-488-1-2 || 2-495-1-1 || 2-770-1-8)

6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 6.1. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
 - Modification au programme de Certificat et au Microprogramme Gestion de projets
 - Modification au programme de Baccalauréat en gestion (B.Gest.) : création de quatre cheminements
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1099-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1098^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1098^e séance tenue le 20 février 2018, tel que présenté.

CE-1099-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; la présidente, Mme Louise Béliveau, en fait la présentation.

CE-1099-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1099-4.1 Évaluation de l'enseignement

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, et présidente du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation de modalités d'amélioration mises en place en regard du processus d'évaluation.

Le 19 mars dernier, les doyens et les vice-doyens académiques ont été informés, par courriel, des modalités d'amélioration apportées au processus d'évaluation de l'enseignement, en vue de favoriser davantage le taux de participation des étudiants à ce processus. Ainsi, bien qu'il soit maintenant possible de compléter le questionnaire en ligne, le format de celui-ci s'adapte mal à l'utilisation des petits écrans, limitant l'utilisation de la tablette ou du téléphone intelligent. Une première modalité d'amélioration permettra donc de rendre disponible une version adaptative du formulaire qui soit plus conviviale et ergonomique pour l'utilisation avec ces appareils. Une deuxième modalité porte sur la communication avec les étudiants, de manière à ce que le personnel chargé de planifier les évaluations de l'enseignement puissent désormais effectuer une relance ciblée auprès des étudiants n'ayant pas répondu à l'invitation de compléter le questionnaire d'évaluation (jusqu'à présent, les rappels étaient adressés à tous les étudiants, sans possibilité de distinguer ceux qui avaient déjà complété le questionnaire et de les retirer de la liste de rappel). L'information pertinente sur l'application de cette nouvelle modalité sera communiquée aux personnes responsables de l'organisation des évaluations dans chaque unité par le Centre de pédagogie universitaire.

Ces nouvelles modalités s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue des processus d'évaluation de l'enseignement. D'autres améliorations prévues prochainement portent sur l'utilisation de l'application mobile Omnivox (application permettant aux étudiants de recevoir directement sur leur cellulaire des notifications leur rappelant de compléter l'évaluation, et permettant de compléter facilement le questionnaire d'évaluation sur un appareil mobile), et sur une application permettant aux enseignants de consulter en ligne, de manière plus rapide et sécuritaire, leurs rapports individuels d'évaluation de l'enseignement. D'autres éléments d'amélioration portent sur le filtrage automatique des commentaires écrits transmis par les étudiants (incluant une vérification de l'adéquation des algorithmes)—permettant d'accélérer la transmission des commentaires aux professeurs, et permettant la possibilité de préparer automatiquement des rapports individuels selon un délai de transmission accéléré d'environ un mois (actuellement, le délai est de trois à cinq mois)—, et sur la possibilité d'ouvrir une session d'évaluation au moment opportun lorsque les étudiants se trouvent en classe.

Des modalités de communication sur ces améliorations ont été prévues auprès des personnes concernées dans les unités. Les doyens et les vice-doyens académiques sont invités à diffuser l'information transmise auprès de leurs personnels concernés.

En réponse à une question, il est précisé que le taux de participation au processus d'évaluation de l'enseignement présente une moyenne de 50 %, mais que les résultats peuvent varier d'une unité à une autre, en raison de facteurs diversifiés (par exemple, une unité peut présenter un taux de participation d'une proportion de 80 %). Une autre précision porte sur les formules ou approches pédagogiques, lesquelles ne font pas l'objet d'un processus d'évaluation.

La présidente souligne les efforts de sensibilisation à l'exercice d'évaluation de l'enseignement effectués par les divers intervenants ainsi que par les associations étudiantes (FAÉCUM et AGEFEP).

CE-1099-4.2 Plan de cours par objectifs
2018-A0033-1099-542

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation du plan de cours par objectifs.

Le plan de cours par objectifs veut constituer un outil pédagogique mis à la disposition des professeurs et des enseignants, et se présente comme un document pédagogique remplissant trois fonctions essentielles d'information, d'organisation et de motivation, en ce qu'il transmet aux étudiants des éléments relatifs aux contenus du cours, à son déroulement, aux objectifs visés et au matériel requis. En lien avec les trois fonctions énoncées, le plan de cours présente l'information nécessaire pour aider les étudiants, d'une part, dans la gestion de leur temps d'étude, et, d'autre part, dans leur motivation à apprendre par le cours, en explicitant les attentes du cours et en contextualisant les activités qu'il requiert. Le modèle proposé comporte les rubriques usuelles d'un plan de cours; le modèle peut être utilisé tel quel, ou adapté en fonction des besoins et objectifs, mais dans la mesure où l'on s'attend à ce que ce document résume les choix pédagogiques à l'intention des étudiants. Les composantes du document correspondent aux rubriques suivantes : *Informations générales* (cours; enseignant; personne-ressource; description du cours); *Objectifs visés* (objectifs généraux du cours); *Calendrier* (échéancier des activités, lectures et travaux, évaluations, etc.); *Évaluations* (moyens, critères, dates et pondérations des différentes activités d'évaluation, et incluant les consignes et règles pour les évaluations); *Rappels* (dates importantes, modalités d'utilisation des technologies en classe, etc.); *Ressources* (ressources obligatoires et complémentaires, et ressources de *Soutien à la réussite*); *Cadres réglementaires et politiques institutionnelles* (liste et résumé des différents règlements et politiques pertinents, et liens; rappel *Intégrité, fraude et plagiat*, incluant les références et les liens). Le document comporte également six annexes explicatives sur des ressources et outils s'adressant aux enseignants, et portant sur les sujets suivants : apprentissages du domaine cognitif; apprentissages du domaine affectif; apprentissages du domaine psychomoteur; choix de méthodes pédagogiques et de moyens d'évaluation; types d'évaluation; cohérence du cours. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-542.

L'initiative de la préparation de ce document a relevé d'un groupe de travail du Conseil des études de premier cycle, donnant suite à des demandes présentées par les étudiants. Une documentation importante portant sur des modèles variés de plans de cours et de guides a été examinée, et des consultations ont été effectuées auprès des vice-doyens académiques, ainsi que du Centre de pédagogie universitaire—CPU. Le document sera déposé sur le site du Centre de pédagogie universitaire, et ce nouvel outil sera présenté dans le cadre des séances d'accueil des nouveaux professeurs ainsi que dans le cadre des activités de formation du CPU. D'autres modalités de diffusion ont également été prévues par le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Le plan de cours par objectifs constitue un premier modèle défini. Un travail a été amorcé sur le développement de modèles pour les cours données dans un contexte d'approche par compétences et pour les cours données dans un contexte d'approche programme.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les formats et modalités relatifs à l'utilisation du document en ligne. À la suite d'une intervention, on prend note d'éléments à

développer, dont une application permettant de consulter le plan de cours sur des appareils mobiles, et un système de mise à jour du modèle et des différentes versions. On observe que l'utilisation du document présenté devrait donner lieu à des retombées positives.

La présidente invite les membres à transmettre, lorsqu'il y a lieu, leurs suggestions et commentaires au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études.

CE-1099-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Traube, vice-doyenne aux études en composition et création sonore et aux partenariats stratégiques.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente les projets inscrits aux points 5.2 à 5.4; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice-doyen aux études.

CE-1099-5.1 Faculté de musique

- Modification au programme de Maîtrise en musique, option Composition pour écran—cheminement international (2-610-1-3)

2018-A0033-1099-535

La modification au programme de Maîtrise en musique propose principalement la création de l'option Composition pour écran—cheminement international. L'établissement de cette nouvelle option s'insère dans la démarche de l'*International Creative Soundtrack Studies* (ICSS), un partenariat stratégique regroupant quatre établissements d'enseignement supérieur d'Europe et d'Amérique du Nord, afin de développer un programme offert conjointement parmi ses membres, nommé « International Master in Composition Screening » (InMiCS). Le projet proposé vise à offrir un cheminement similaire, mais parallèle, à celui de l'option Composition et création sonore, déjà existante, mais qui s'en distinguerait par une spécialisation en composition pour l'écran, selon un cheminement d'une durée de deux ans (chacune des deux années passées dans l'une et l'autre de deux des institutions partenaires), une expérience à l'international et une double diplomation. Dans cette perspective, la nouvelle option portera un numéro de programme distinct de celui du programme d'attache et de l'option déjà existante. L'option bénéficiera d'un financement provenant du programme Erasmus Plus de la Commission européenne. La structure du programme suivi selon la nouvelle option comporte 33 crédits de cours obligatoires (dont 3 crédits attribués à un stage et 9 crédits attribués à un projet de composition final), et 12 crédits de cours à option. Plusieurs activités de formation seront tenues en lien avec les milieux professionnels (festivals internationaux, etc.). L'établissement de la nouvelle option donne lieu à la création de 17 sigles de cours (dont des sigles miroir, en raison du cheminement effectué dans deux institutions distinctes). L'implantation de l'option est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-535.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des stages selon les trimestres (au terme du projet, il a été convenu que les étudiants effectuant des stages durant l'été seront inscrits au trimestre d'été, sans chevauchement entre deux trimestres), sur le nombre d'étudiants par cohortes (on vise un nombre de 12 à 16 étudiants en tout pour les deux institutions), sur la teneur du nombre de demandes reçues pour la formation proposée (une proportion importante de candidats a souhaité suivre le programme à l'Université de Montréal), et sur les modalités du programme Erasmus Plus en regard du projet.

La Commission félicite la Faculté pour les démarches nécessitées par le projet présenté, commencées en 2013. La Faculté remercie le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études pour le soutien apporté au cours du développement du projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en musique : option Composition pour écran—cheminement international (2-610-1-3), à la Faculté de musique, conformément au document 2018-A0033-1099-535.

CE-1099-5.2 École de santé publique

- Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 1 : 2-495-1-0 || 2-770-1-5 || 2-771-1-1)
-
- 2018-A0033-1099-536

Le projet mentionné en rubrique porte sur une modification principale qui s'applique aux trois programmes du regroupement 1 : DESS en bioéthique (de 12 à 18 crédits obligatoires selon l'option suivie), et Maîtrise (de 21 à 42 crédits obligatoires selon l'option suivie) et DESS (21 crédits obligatoires) en évaluation des technologies de la santé, par la proposition de faire du cours SPU 6600—*Principes et enjeux de la santé publique*, un cours obligatoire dans ces trois programmes. Cette modalité permettra de répondre aux exigences du *Council of Education in Public Health* (CEPH), par la promotion d'une vision intégrée et multidisciplinaire de la santé publique. L'ajout de ce cours à la structure du programme de DESS en bioéthique donne lieu à un ajustement dans la distribution du nombre de crédits entre les blocs de cours. Des modifications portent également sur les dispositions réglementaires des trois programmes (exigences en communication scientifique en santé publique; connaissance du français; pièces à fournir à l'admission). La modification ne donne lieu à aucune création de cours. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1099-536.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, comprend que des modifications apportées à des programmes de manière à répondre à des exigences d'organismes d'agrément permettent également de répondre à des besoins pédagogiques réels. Par ailleurs, il signale que des modifications de cet ordre peuvent aussi limiter la possibilité que la structure des programmes présente la souplesse nécessaire pour y intégrer des cours provenant d'autres unités disciplinaires. Il trouve préoccupant que l'ouverture et la souplesse disciplinaires recherchées soient limitées par des contraintes externes, et déterminées par une logique qui ne relève pas de l'institution mais d'organismes professionnels externes.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, précise que l'École reste consciente de cette situation, et en tient compte, dans la mesure du possible, dans la distribution des crédits de la structure des programmes. La présidente, Mme Louise Béliveau, observe que la problématique signalée représente un enjeu réel.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en bioéthique (2-495-1-0) [Département de médecine sociale et préventive]; Maîtrise (2-770-1-5) et DESS (2-771-1-1) en évaluation des technologies de la santé [Département de gestion, d'évaluation et politique de santé], à l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1099-536.

CE-1099-5.3 École de santé publique

- Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 2 : 2-481-1-3 || 2-481-1-4 || 2-488-1-0 || 2-770-1-1 || 2-770-1-3 || 2-770-1-7)
-
- 2018-A0033-1099-537

Le projet mentionné en rubrique porte sur une modification principale qui s'applique aux six programmes du regroupement 2 : Maîtrise en épidémiologie (42 crédits obligatoires); Maîtrise en santé publique (de 27 à 36 crédits obligatoires selon l'option suivie); Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (de 8 à 33 crédits obligatoires selon l'option suivie); Maîtrise (de 30 à 39 crédits obligatoires selon

l'option suivie) et DESS (de 21 à 30 crédits obligatoires selon l'option suivie) en administration des services de santé; Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (45 crédits obligatoires), par la proposition de faire du cours SPU 6600—*Principes et enjeux de la santé publique*, un cours obligatoire dans ces programmes. Cette modalité permettra de répondre aux exigences du *Council of Education in Public Health* (CEPH), par la promotion d'une vision intégrée et multidisciplinaire de la santé publique. L'ajout de ce cours à la structure des programmes mentionnés donne lieu à un ajustement dans la distribution du nombre de crédits entre les blocs de cours (à l'exception de la structure du programme de Maîtrise en santé publique). Des ajustements portent sur l'ajout ou le retrait de sigles de cours et de recherche dans tous les programmes de ce regroupement (dont des ajustements relatifs à l'abolition de l'option *Analyse des systèmes de santé* du programme de Maîtrise en santé publique; à la création de blocs de cours et à des ajustements à la structure du programme de Maîtrise en administration des sciences de la santé; à des ajustements au nombre de crédits attribués aux sigles de recherche). Des modifications portent également sur les dispositions réglementaires des programmes (exigences en communication scientifique en santé publique; selon les programmes : connaissance du français; pièces à fournir à l'admission; aspect obligatoire et éliminatoire du TFI). La modification donne lieu à la création de quatre cours de sigle ASA, de deux cours de sigle MSN, et d'un cours de sigle MSO. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-537.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : Maîtrise en épidémiologie (2-481-1-3) [Département de médecine sociale et préventive]; Maîtrise en santé publique (2-481-1-4) [Espum—Direction]; Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (2-488-1-0) [Département de santé environnementale et santé au travail]; Maîtrise (2-770-1-1) et DESS (2-770-1-3) en administration des services de santé [Département de gestion, d'évaluation et politique de santé]; Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (2-770-1-7) [Département de gestion, d'évaluation et politique de santé], à l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1099-537.

CE-1099-5.4 École de santé publique

– Modification aux programmes de DESS et de Maîtrise (Regroupement 3 : 2-410-1-2 || 2-481-1-5 || 2-481-6-4 || 2-486-1-2 || 2-488-1-2 || 2-495-1-1 || 2-770-1-8)
2018-A0033-1099-538

Le projet mentionné en rubrique porte sur une modification principale qui s'applique aux sept programmes du regroupement 3 : DESS en environnement, santé et gestion des catastrophes (27 crédits obligatoires); DESS (18 crédits obligatoires) et Microprogramme de deuxième cycle (15 crédits, dont 3 crédits obligatoires) en santé publique; DESS en toxicologie et analyse du risque (24 crédits obligatoires pour chacune des options); DESS en santé environnementale mondiale (21 crédits obligatoires); Maîtrise en bioéthique (de 24 à 36 crédits obligatoires selon l'option suivie); DESS en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (30 crédits obligatoires), par la proposition de faire du cours SPU 6600—*Principes et enjeux de la santé publique*, un cours obligatoire dans ces programmes. Cette modalité permettra de répondre aux exigences du *Council of Education in Public Health* (CEPH), par la promotion d'une vision intégrée et multidisciplinaire de la santé publique. L'ajout de ce cours à la structure des programmes mentionnés donne lieu à un ajustement dans la distribution du nombre de crédits entre les blocs de cours (à l'exception de la structure du programme de DESS et du Microprogramme de deuxième cycle en santé publique). Des ajustements portent sur retrait de un à deux cours de la structure des programmes (rééquilibrage du nombre de crédits ; correction de redondances). Des modifications portent également sur les dispositions réglementaires des programmes (exigences en communication scientifique en santé publique; selon les programmes : connaissance du français; pièces à fournir à l'admission; aspect obligatoire et éliminatoire du TFI). La modification ne donne lieu à aucune création de cours. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-538.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : DESS en environnement, santé et gestion des catastrophes (2-410-1-2) [Département de santé environnementale et santé au travail]; DESS (2-481-1-5) et Microprogramme de deuxième cycle (2-481-6-4) en santé publique [Département de médecine sociale et préventive]; DESS en toxicologie et analyse du risque (2-486-1-2) [Département de santé environnementale et santé au travail]; DESS en santé environnementale mondiale (2-488-1-2) [Département de santé environnementale et santé au travail]; Maîtrise en bioéthique (2-495-1-1) [Département de médecine sociale et préventive]; DESS en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (2-770-1-8) [Département de gestion, d'évaluation et politique de santé], à l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1099-538.

CE-1099-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits au point 6.1.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 6.1.

CE-1099-6.1 École HEC Montréal

- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
- Modification au programme de Certificat et au Microprogramme Gestion de projets
- Modification au programme de Baccalauréat en gestion (B.Gest.) : création de quatre cheminements

2018-A0033-1099-539; 539.1; 2018-A0033-1099-540, 540.1; 2018-A0033-1099-541, 541.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires porte principalement sur la spécialisation *Analytique d'affaires* ainsi que l'option mixte correspondante, et sur la spécialisation *Intelligence d'affaires*, par des ajustements à la structure et aux cours, en lien avec la création de deux nouveaux cours (3-6xx-18—*Outils d'aide à la décision en analytique d'affaires*; 3-6yy-18—*Web analytique*). Le nombre de crédits du bloc obligatoire de la spécialisation *Analytique d'affaires* est augmenté, passant de 3 à 12 crédits. Deux cours qui n'étaient plus offerts sont abolis (3-631-07—*Application de l'exploitation de données*; 3-606-16—*Analyse de données non structurées*). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-539.

La modification au programme de Certificat et au Microprogramme *Gestion de projets* porte sur des ajustements à la structure et aux cours des programmes, en lien avec la création de deux nouveaux cours (30-4yy-xx—*Gestion des risques en contexte de projets*; 30-4zz-xx—*Gestion de projets particuliers : marketing, événementiels, communautaires*). Des modifications sont également apportées au titre d'un cours, et aux préalables de trois cours (retrait des préalables, afin de faciliter le choix de cours et le cheminement dans les programmes). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1099-540. Des précisions sont apportées sur le contexte de la modification, visant à vérifier le positionnement du programme, et à actualiser les contenus de formation et les modalités de cheminement et de progression dans le programme.

La modification au programme de Baccalauréat en gestion—B.Gest. propose l'ajout de quatre cheminements au programme (deux cheminements sont déjà existants : *Gestion* et *Comptabilité professionnelle*), afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail, et afin de guider les étudiants de programmes de Certificat de l'École vers une formation qui leur permettra de se distinguer des autres étudiants de premier cycle universitaire. Chacun des quatre nouveaux cheminements regroupe trois programmes de Certificat déjà existants. Les cheminements proposés portent sur les domaines suivants : *Planification financière*; *Gestion de la cybersécurité*; *Optimisation de la chaîne logistique*; *Intelligence marketing*. Le diplôme (parcemin) obtenu atteste le Baccalauréat en gestion (B.Gest.) et mentionne les trois programmes de Certificat suivis pour son obtention, mais ne mentionne pas le cheminement.

L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1099-541. Une précision porte sur le fait que le B.Gest. ne se compare pas à un diplôme de Baccalauréat par cumul. Sa structure comporte la composition de trois programmes de Certificat préalablement déterminés pour constituer un cheminement, et comporte également un tronc commun, constitué de blocs de cours obligatoires (cours de fondements et cours de spécialisation).

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, signale que des développements sont en cours à l'École de criminologie, sur des offres de formation en cybersécurité. Soulignant l'intérêt de la définition d'offres de formation regroupant des programmes de Certificat offerts tant par l'Université que par les deux écoles affiliées, ces prochains développements pourront constituer des possibilités de collaboration et de mise en commun. L'École HEC Montréal confirme son intérêt à collaborer à ces développements.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, conformément au document 2017-A0033-1099-539;
- la modification au programme de Certificat et au Microprogramme Gestion de projets, conformément au document 2017-A0033-1099-540;
- la modification au programme de Baccalauréat en gestion—B.Gest. —comportant la création de quatre cheminements : *Planification financière*; *Gestion de la cybersécurité*; *Optimisation de la chaîne logistique*; *Intelligence marketing*, conformément au document 2017-A0033-1099-541.

CE-1099-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1099-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 24 avril 2018, à 14 heures.

CE-1099-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 55.

Adopté tel que modifié le 24 avril février 2018 – délibération CE-1100-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot